



## OÙ EST MON SOIGNANT?

**Selon le rapport de mars 2022 de l'Observatoire suisse de la santé, la croissance importante et rapide de la population âgée met les structures de soins de longue durée au-devant de défis majeurs. Au cours des deux prochaines décennies, le vieillissement de la population s'accélérera fortement en Suisse puisque l'effectif des personnes de 65+ est appelé à augmenter de moitié et celui des personnes de 80+ à quasi doubler.**

**D'**ici à 2040, ce sont les EMS qui présenteront la plus forte croissance des besoins, car 54 335 lits de long séjour supplémentaires seront nécessaires. Ceci correspond à la création de 2587 nouveaux lits par an ou, calculés sur la base de la taille moyenne actuelle des EMS, à quelque

921 EMS supplémentaires d'ici à 2040 par rapport à la situation actuelle. Les soins à domicile seront, eux, censés s'occuper de 101 921 personnes supplémentaires au même horizon.

Parallèlement à cette projection, le peuple suisse a accepté le 28 novembre 2021 l'initiative de l'ASI – l'association suisse des infirmiers et infirmières dite «Pour des soins infirmiers forts», cela alors que le système de santé en Suisse est confronté à une importante pénurie de personnel qualifié laquelle, suite à la pandémie de COVID-19, subit encore une nette aggravation, en particulier dans le domaine des soins.

L'acceptation de l'initiative a conduit à la création d'un nouvel article (117b) dans la Constitution fédérale, par lequel il est exigé que la Confédération et les cantons reconnaissent les soins infirmiers comme une composante importante des soins et les encouragent. L'accès à des soins de qualité doit être garanti à tout le monde. Tous deux doivent ainsi s'assurer qu'il

y a suffisamment d'infirmiers diplômés et édicter des règles sur les conditions de travail, la rémunération, le développement professionnel et la facturation.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette initiative, le Conseil fédéral a décidé le 12 janvier 2022 de procéder en deux étapes majeures, la première visant à lancer une offensive de formation et la seconde à améliorer les conditions de travail. C'est ainsi que le Parlement a adopté le 16 décembre 2022 la nouvelle loi fédérale relative à l'encouragement de la formation dans le domaine des soins infirmiers.

### LA SITUATION SUR LE PLAN CANTONAL BERNOIS

Le nouvel article de la Constitution fédérale ne modifie pas fondamentalement la répartition des compétences entre la Confédération et les cantons. Ces derniers restent responsables de former suffisamment de personnel infirmier.

Fort heureusement, le Canton de Berne a su se montrer visionnaire dans ce cadre, car il a mis en place depuis une dizaine d'années ce qu'il a appelé l'obligation de former. À ce titre, les institutions bernoises sont tenues de participer dans la mesure de leurs possibilités à la formation des professionnels de la santé. Elles contribuent ainsi à la couverture en soins, en garantissant un haut niveau de qualification du personnel des professions de la santé non universitaires.

Pour ce faire, le Canton de Berne s'appuie au niveau des écoles supérieures (ES) sur deux établissements de formation en soins infirmiers, le Berner Bildungszentrum Pflege à Berne, la référence suisse en la matière, et le ceff SANTÉ-SOCIAL à Saint-Imier.

### LA SITUATION SUR LE PLAN RÉGIONAL

La formation ES en soins infirmiers est proposée, à la demande des institutions socio-sanitaires de la région, depuis 2012 au ceff SANTÉ-SOCIAL. Si, pour des raisons politiques, l'admission des candidats a été initialement réservée aux seuls résidents bernois, elle est depuis 2019 ouverte à toute la Suisse. Dans la réalité, ce sont principalement des résidents neuchâtelois,

jurassiens et bernois qui fréquentent cette filière de haute qualité, ce qui en fait le centre de compétences de l'Arc jurassien. Le ceff SANTÉ-SOCIAL forme continuellement une centaine d'étudiants infirmiers et délivre ainsi entre 30 et 40 nouveaux diplômes ES en soins infirmiers chaque année. Pour ce faire, il compte sur toutes les institutions sociosanitaires de la région auxquelles il délègue la formation pratique ainsi que sur l'OrTra santé-social Berne francophone. Cette formation supérieure dure trois ans et est répartie en parts égales entre la formation théorique et la formation pratique. Elle est accessible avec un CFC en poche, idéalement celui d'ASSC – assistant-e en soins et santé communautaire – mais également pour toute personne au bénéfice d'un CFC qui souhaite changer d'orientation.

### Organisation de la formation



Le ceff SANTÉ-SOCIAL a les capacités de former davantage et s'engage fortement pour pallier la pénurie de soignants ainsi que pour la mise en œuvre de l'initiative pour des soins infirmiers forts. Il dispose d'infrastructures modernes, de différents laboratoires de soins ainsi que d'un centre de simulation. Toute personne intéressée par le domaine des soins, quels que soient son âge et son activité professionnelle actuelle, est vivement invitée à prendre contact sans attendre avec l'école.

DANIEL ROULIN

Directeur du ceff SANTÉ-SOCIAL



Le ceff SANTÉ-SOCIAL s'engage fortement pour pallier la pénurie de soignants.